THIESCOURT' INFOS

JANVIER 2024

AGENDA

10.01 : Mercredi Nature - mangeoire à Oiseaux. Rendez-vous à 14h00 en mairie

11.01 : Répétition "les Musiciens des Bocages" - salle des Bocages à 19h00. Ouvert à tous

20.01 : Cérémonie des voeux à 18h00 - salle des Fêtes "Patrice BAUDOIN"

29.01 : Food truck «Au Burger Maison» dès 17h00 - place des Dîmes. Réservation au 07.68.79.43.60

ETAT CIVIL

04.12 : Naissance d'Élya DERMONT
22.12 : Décès de M. Jean FRERE

VOEUX

Chers habitants de Thiescourt,
En cette nouvelle année, je vous adresse mes vœux les plus chaleureux. Que 2024 soit empreinte de joie, de réussite et de prospérité pour notre belle commune qui a brillamment obtenu une fleur au label Villes et Villages Fleuris. Puissent la nature qui nous entoure être le symbole éclatant d'une communauté unie et florissante. Ensemble, continuons à cultiver ce magnifique jardin qu'est Thiescourt, où chaque habitant contribue à sa beauté et à sa convivialité.
Meilleurs vœux pour une année épanouissante et fleurie !
Bien à vous,
François Gomez

Villes et Villages Fleuris
LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

Thiescourt vient d'obtenir en Décembre 2023, sa Première Fleur au label régional "villes et villages fleuris". Cette récompense vient s'ajouter à notre premier prix, décerné en 2022 lors du concours départemental de l'Oise. Ces prix saluent notre engagement et nos initiatives en faveur de la valorisation du cadre de vie, la préservation de l'environnement et de la biodiversité.
Cette Première Fleur est une reconnaissance pour tout le travail accompli depuis plusieurs années, la valorisation de l'effort collectif, l'implication et la créativité de nos agents, élus, bénévoles du comité de travail villes et villages fleuris, participants aux ateliers "mercredi nature", associations et habitants .
Un Grand Merci et Bravo à tous!

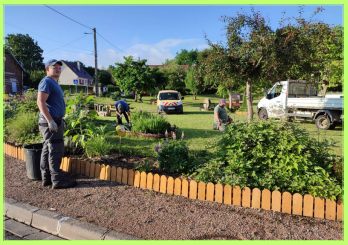

DEFINITION DES ZONES D'ACCÉLÉRATION DES ENERGIES RENOUVELABLES

Rappel : le registre est à disposition en mairie jusqu'au 30 janvier 2024, aux jours et heures d'ouverture de la mairie.

THIESCOURT' INFOS

JANVIER 2024

TRIE À LA SOURCE DES BIODÉCHETS

La loi anti-gaspillage de février 2020 prévoit l'obligation du tri à la source des biodéchets (déchets verts et déchets alimentaires) au 1er janvier 2024.
La Communauté de Communes du Pays des Sources dispose de la compétence « collecte des déchets » pour son territoire. Comme pour le tri des emballages, c'est à la collectivité qui a la compétence de mettre en place celui des biodéchets. Les particuliers n'ont pas d'obligation de tri, ils sont incités. Aussi, vu la configuration rurale du territoire, les élus ont choisi une gestion de proximité des biodéchets. Ainsi, la Communauté de Communes continue de proposer aux habitants de s'équiper de composteurs à un prix avantageux.
Réservation au 03 44 43 09 57 auprès de la Communauté de Communes du Pays des Sources (voir article page 7 de la revue "Au Pays des Sources"

TRAVAUX RUE DES SABLONS

La canalisation qui passait sous la rue des Sablons était effondrée. Pour éviter les inondations à répétitions, des travaux ont été effectués par l'entreprise Degauchy.
À ce stade, il manque l'enrobé.

RÉTROSPECTIVE NOËL DES ENFANTS

RÉTROSPECTIVE REPAS DES AINÉS